



- 9 JUIL. 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Service Courrier

L'an deux mil quinze, le 02 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Dominique TRELA, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, membres titulaires Myriam PISANO membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.

Étaient excusés: Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Josette BESSE, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir: Mesdames et Messieurs Marielle BANDELIER à Fatima KHELIFI, Josette BESSE à Myriam PISANO, Marie-Lise LHOMET à Daniel FRERY, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Louis HOTTLET, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conse	eillers
Mardi 16 juin	Mardi 16 juin	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	34

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

2015-05-04 – Tarif de la redevance d'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2016 Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Afin de protéger les milieux aquatiques et de continuer à distribuer une eau de qualité, la CCST doit engager un programme ambitieux d'investissements.

La règlementation a fortement évolué ces dernières années en matière d'assainissement, dans l'objectif de réduire la pollution des eaux. Les obligations auxquelles fait face la CCST sont les suivantes :

- Mise en demeure de traitement des eaux usées par l'Etat :
 - Froidefontaine au 31 décembre 2015
 - O Courtelevant-Florimont au 31 décembre 2015
 - o Chavannes-les-Grands, en projet
 - o Faverois, en projet (surcharge hydraulique)
- Demande d'autorisation de rejet pour la station d'épuration de Grandvillars incluant un respect du planning des travaux de réduction des eaux pluviales :
 - o poursuite de la mise en séparatif de Grandvillars et Joncherey,
 - o travaux de réhabilitation des réseaux sur Delle (séparatif, gestion des déversoirs d'orages...)
- Présentation d'un programme de travaux pour réduire les eaux pluviales dans le réseau lié à la STEP de Beaucourt et pour améliorer le taux de collecte,
- Décision à prendre par la CCST pour les communes encore en ANC, où un choix définitif entre assainissement non collectif et collectif doit être acté. Pour ces communes (après un temps nécessaire d'études au cas par cas et choix premier et compte tenu des opportunités liées aux travaux programmés) notamment pour la commune de Recouvrance.

En cas d'absence de réponse à ces obligations, la collectivité se heurte aux risques suivants :

- Pénalités européennes : le manquement de la France aux obligations de la directive relative au traitement des eaux urbaines (DERU) a été soulevé par la Cour Européenne de Justice en 2013. Il existe un risque de somme forfaitaire ou d'astreintes à payer, si un nouveau constat est acté.
- Blocage de l'urbanisme pour les communes ne répondant pas à la règlementation en assainissement (ex : Fêche l'Eglise).
- Nombreuses relances d'habitants souhaitant connaître le choix définitif entre assainissement non collectif et assainissement collectif pour leurs aménagements extérieurs, les ventes, les aides à la réhabilitation dans le cadre d'une démarche collective.

La commission Eau/Assainissement du 21 avril 2015, après discussion de différents scénarios, a approuvé le scénario 4 répondant :

- Au respect des obligations réglementaires,
- Au respect des mises en demeure,
- A l'assainissement de la majorité des collectivités en assainissement collectif (Courtelevant, Florimont, Froidefontaine, Montbouton, Grosne, Brebotte, Chavannes-les-Grands).

Le montant des travaux est estimé à 23 millions d'euros HT sur une durée de 15 ans, dont 17 millions sur les fonds propres de la collectivité.

Le budget assainissement est couvert quasi-exclusivement par la redevance payée par les usagers sur leur facture d'eau. Pour faire face aux dépenses à venir, il est proposé que la CCST passe le tarif de sa redevance à 1,75 euros HT/m3, identique sur l'ensemble du périmètre de la CCST, à compter du ler janvier 2016.

Estimation financiales dan leveragementario per construes pour les traverses el estatementent collecté.

DOCUMENT DE TRAVAIL - NE PAS COMMUNIQUER

Listenane	Named in Street	Montag		Тостинарын.	Rattis per textstan	t. Priorità tachelque motorismental			
ATTO THE WORLD			4 000 000 €	Chair plantification on cours - resultan aspisaviers	St. Company				
Date	1012	Admi (Agence dist, DCTR)	All the second	2014	528 €	The second secon			
		timper)	-400 000 E		J ASS				
			\$ 000 000 €	Chade planification on cours - resultat aquestion	10.33				
Bearings	SDBS	Aides (Agence one, tatte,	-600 000 €	2015	475.€				
		Chapters_[Apprehensur 23-25 and qualit arress 50			
Georgiel by a	2174	Andrea (Agentes) to pay, CATTAL	1.500000 €	Репуратития до сейно ос. нороской в испуто	The state of the s	OGC ourse of MIC COO surrougher()			
CACALLERA SELL	MUN	Unagere	-303 800 E		378 6				
			1.500.000 €						
konstnerey	1300	Fine (Agence due, SETA,		Programme de mise en séparatif à suivre	870 K				
		Lingers	-300 000 g		m/u=				
	DOM:		(230 BB) €	Import our is porticipation to FREE is porticing SELE-					
Note Tight	ptr	Fathe Vaporers et al. 186 PL		mus	TORK	TDIC-IGHE TO SERVICE.			
32.5		Elements.	-L30 7011 f		The second				
8.4			800C DD01 (C						
Fakerpir	1505	Seam Migration and DETT.	1/20 000 F	7	0.2404				
		Sagerus	- MAD SHOULE						
			520 000 F		7 - 3 - 1907				
Lesebin	462	Acres (Agrecon e us. DCTR)	-6 000 F	1	1174				
		Unpetil			11241120				
	***	diese deserte de deserte	þf						
Transcer	258	Name (Appropries 2007)			10 F				
		Conf. C.1	DF	·					
Sloren	434	States (Spiroce in ea. DCTR)	hild pro	timetime natheritan	75377				
	-77	Lings would	20 000 €		3364				
		4.77	and peg #	ATTORNEY WOLDSHAFTERS					
A'M MUCEU	255	facine (Agence was DETE	1000000	phononic solution a	354#				
	0.754	Chapters.	20 000 4	j.	1544				
			as a broad	CLUSCOM PROPERTY		-			
Zentugeus	252	Macanic (Magazinia in the CHITTE)			857 e				
		Dag etc.	Eox e	i	750				
	7783		D∉						
Cryste	3.86	Francisco of the DETRE	₽€	1	60.0	1			
		Utaperu(
I		STEE INDRESSET LINE	752 mare	Missian demand des services de l'Einf		1			
For elements eve	4.54	San Paris and Sant	1-281-001-6	07301	2.9514				
7713 637 64 125 637				-{		Avgorto L			
		Chappers, LC	-225 DD0#						
			1 120 000 <						
Distances	331	ACCRECATE THE PARTY OF THE PART	1 150 001 4		# 00c #	drawers 4			
		Ungers	-ELE pop-						
		- Andrews	_	 					
			25 S ppm €		500000	AP 123 March 1 1 1 1			
Goure	311	NAME AND POST OF THE	Markhar w		2 201 e	2- mrt + 3			
		Usagora	-487 (QDC 4 E		-	-0.00-0.0			
407/02/00 NO	TW ESTATE	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	525 MIDE	Prince of ANC time forquite publique, ANG the	300				
Communication	75	Anton-Jagoreco es es, 16111,	2.00	dispositiv AMC-ordinario etial.	2 0000 E	Bester en 60FC			
STATE OF STREET	STATE OF THE REAL PROPERTY.	Lingues.	₽€		Constitution of	The state of the s			
			1 500 (000 €	A seed a seed of the seed of t	and the barries of	EVEN SET OF SET OF SET			
Department of the Contract	325	Acon Agrees and MAL		Autom deversaries de la Campine en ANG (propet de Michiganes e engages en esponsors (2014)	17314	Accessed.			
		Usagora(*320 mm4			Process S			
Wantbester	428		1.500 (300 C	STERRY FOR TANSBURE OUT IN THE OUT TO STATE OF	 	-			
		NAME AND POST OF THE PARTY.	-800 000 4	afie its from mina set)	28374	Provine 2			
		Lingers	-4TH MED 4						
Na dramy-	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR		3 720 000 €	Man or demosts due services de l'Ess					
Courtebount	2705	Acces Agreement St. D.T.L.	-1 500 cmc €	100	1 291 4	A protective are 2003-2000 (supple 640/00)			
Flattroot.		Lingers				escon/set)			
	BOTHL PRIMARIES		23 346 000 € -4 187 000 €						
				1					
	मध्येत टाइस	i	T'I 600 DOD #						

Communes CCST	Mauvelles semes 2013	Cost sections	Close Rumur Administra	Nostbis habitages	Gentlan	STEP			
Der munschaft	AND RESIDENCE	AC	OF THE OWNER.	2095	Affermage	Segment			
Spring .	- 1	- AC		434	Régle	Grandvilners			
Optio	- 2017	AC	ng II	DOGZ	Stagte	Grandathare			
Passerracins	Service State of Stat	AC	10)	516	Rigin	Favorois.			
Fishe Tailine		AC	- 7	803	Bágia	Backwarl 70s-Successed			
Grandellian	Trong and the same	AC		2174	Hagte	Grandvillars			
Secretive way	The second second	AC	=,	1,300	Régle	Grand-filters			
Lethetaire	Maria Company	AC		462	Bègle	Grandufflore			
Reclara	W110V	AC		635	Affertrage	And any #Therieneses			
Telement	X.	AC	MODELLA PROPERTY.	256	Régle	Grandullians			
Netterment	ж	AC		255	Silgio	Caramatus Tiare			
Bratagrae	W. X 29	ACIANC	AC	251	Régio:	Grandy@lars			
Countellescent	411	ANC	AC	441	Bègle	Florispore			
Cruix		ANC	AC DES	166	Bègle	Crubs			
Florimont		ANC	AC	429	Bégle -	Florimont			
Drwinstery	No. of the last of	JULY	.45	Takib	Seg-	Grendultiere			
The speciment of the same	Silver and the second	JOTAL	396	127	Bagie	Circulate transleted and discuss fact			
Total distribution lane	4	NORE	.WE	-6356	Bagis	Grandallage			
Separate	77 X X	AME	AC.	1000 DEST	Bégle	Grandulliary			
Manufacture, Proprint	200	MALE.	46	406	Bagin	Barrel accopy a PT			
Sezasaranze	- 1	AG9AC	(ME	100	Bégle	Grandidition			
Chinalitation	A STATE OF THE REAL PROPERTY.	ARC	ANC	165	Magia				
Course lieu		ANC	ANC	173	Magin	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH			
Apple - May		ANC	ANC	700	Magia	0.00			
Saint-Distar-Plantique	0	ANC	ANC	410	Dagla	F (1908) (1908)			
Contrato	The state of the s	ANC	ANC	451	Magia				
Allara-le-Gar	Name and Address of the Owner, where the	ANC	ANC	3.42	Regio	200000000000000000000000000000000000000			

Pour la commune de Beaucourt, en affermage avec la société Véolia jusqu'à 31 juillet 2016, la part assainissement de la Communauté de Communes sera de 1,0256 euros HT jusqu'à cette date (la part du fermier étant de 0,7244 euros HT).

Planification prévisionnelle des travaux assainissement 2015-2029

Communes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	SOUS-TOTAL	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Beaucourt				300 000 €			400 000 €		400 000 €		1 100 000 £	200 000 €	3	300 000 €			1 600 000 C
Delle	580 000 €		300 000 ¢			430 000 €				400 000 €	1 600 000 €		400 000 €				2 000 000 €
Faverois							360 000 €				360 000 C		400 000 €				760 000 €
Fêche l'Eglise		600 000 €									600 000 €		T i	1	1		600 000 €
Grandvillars	260 000 €							300 000 €			560 000 c			400 000 €			960 000 c
Lebetain	20 000 €							40 000 €			3 000 03	1					60 DOG ¢
Boron								89 000 €			30 000 €						80 000 €
Bretagne										215 000 €	215 000 £						215 000 €
Vellescot										80 000 €	80 000 €						80 000 ¢
Joncherey				260 000 €			Ĩ		220 000 €		480 000 €		<u> </u>		200 000 €	200 000 €	880 000 €
Thiancourt											D C						0 ¢
Croix	_										0.6					_	9.0
Réchesy - Courtelevant - Florimont	1 015 000 €	1 015 000 €	420 000 €	420 000 €	420 000 €	410 000 €					3 700 000 £						3 700 000 C
Froidefontaine					600 000 £	535 000 €	335 000 €	395 000 €			1 605 000 C						1 605 000 C
Mantbouton								500 000 €	600 000 €		1 200 000 €						1 200 000 €
Grosne										460 000 €	460 000 C	455 000 €					915 000 C
Brabotte									1		Dε		400 000 €	400 000 F			1 210 000 €
Chavannes les Grands												22.000					
TOTAL	1 705 000 6	1 615 000 €	770000.6		1 000 0mp 5						10 100 000 0				600 000 €		1 200 000 €
IVIAL	± 790 000 €	7 012 000 €	720 000 C	260 000 €	7 020 000 €	1145 000 €	LU95 000 €[1 355 000 €	1 220 000 €	1 155 000 €	12 100 000 €	1065 000 €	1 290 000 €	1 100 000 €	800 000 €	800 000 €	17 065 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à 27 voix pour, 2 contre et 5 abstentions, décide :

- d'arrêter la tarification de la redevance d'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2016 à 1.75 euros HT/m3,
 - d'autoriser Monsieur le Président à émettre les factures et titres correspondants,
 - d'autoriser Monsieur le Président à réaliser les actes propres au traitement des impayés et toute autre opération visant à faciliter le recouvrement, par tout acte administratif, financier ou juridique.

